

Demandes d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou permis de démolir) ou votre déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en ligne.

Le dépôt dématérialisé du formulaire de la demande et de toutes les pièces du dossier se fait sur le téléservice de dépôt en ligne. Il est accessible gratuitement après la création d'un compte qui permettra à l'utilisateur de suivre son dossier.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez saisir et déposer votre dossier à tout moment et où que vous soyez dans une démarche simplifiée.

Si vous souhaitez effectuer votre demande d'urbanisme en ligne, cliquez ci-dessous :
<https://paysdavre.geosphere.fr/guichet-unique>

Pour plus de renseignements sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, vous pouvez contacter le service urbanisme de l'Interco Normandie Sud Eure à l'adresse mail suivante : urbads@inse27.fr

Le dépôt des demandes en version papier directement auprès de la mairie reste toujours possible.